



Objectifs de la formation

Maîtriser les grands principes de la procédure pénale et les étapes de la procédure. Cette formation permet d'approfondir les étapes de la procédure pénale de l'enquête jusqu'à l'application des peines avec des magistrats en activité qui apportent connaissances théoriques et pratiques de terrain.

- Expliquer aux victimes les droits qui leur sont reconnus dans le droit pénal et la procédure pénale.
- Adapter le suivi des victimes aux différentes étapes de la procédure.

Public

Juristes et accueillants confirmés.

Prérequis

Connaître les droits des victimes et les bases de la procédure pénale

Contenu

- Les grands principes et les étapes de la procédure pénale (prescriptions, enquête, classement sans suite, mesures alternatives aux poursuites, peines, sanctions, contrôle judiciaire)
- Les droits des victimes dans la procédure pénale (perquisitions, contrôles, garde à vue)
- L'application des peines
 - Présentation générale des sanctions pénales et de leur mise en œuvre,
 - La mise à exécution des peines,
 - Les modalités d'individualisation des peines privatives de liberté,
 - Les principales peines et mesures,
 - La victime et l'application des peines.
- La place des victimes dans la procédure
- Présentation de situations et de conseils tout au long de la formation.

Méthodes et outils pédagogiques

Apports théoriques, présentation de situations concrètes.

Évaluation

Évaluation à chaud sur le déroulement du stage et l'adéquation avec les attentes.

Évaluation des compétences acquises à l'aide d'un questionnaire sur les différentes étapes de la procédure et envoi d'une attestation de formation.

Formation animée par :

Cédric Cabut, procureur de la République adjoint près le tribunal de grande instance d'Évry.

Pascal Faucher, magistrat près la Cour d'appel de Bordeaux.

18 personnes maximum

Lieu, dates, durée

Paris

2 jours = 12 heures

- 6 et 7 décembre 2021

Coût

- Adhérents France Victimes et étudiants : 200 €
- Partenaires : 300 €
- Tarif autre public : 400 €